

Assemblée Générale Ordinaire annuelle

du vendredi 05 mars 2004

de 20h 30 à 22 h 00

Maison des Associations

Parc Chantemerle

Ordre du Jour

I Rapport moral activité 2003 : présentation, discussion et adoption.

- 1. gestion des dossiers en cours relatifs aux installations classées nuisantes et à risques : (SFM-GMC_Charte de Bon voisinage , Boc-Edwards).**
- 2. Nuisances aériennes**
- 3. Soutien au collectif de riverain des Portes d'Essonne et du Clos Champs-Louis, face à des projets immobiliers incohérents**
- 4. liaisons douces et impact des nouveaux plans sur la ville, enquête publique PDU, PLU, PPRI., participation au Comité de Pôle de Corbeil-Essonnes, pollution de l'Essonne**
- 5. site CEE**
- 6. discussion et adoption du rapport moral par l'assemblée.**

II Rapport financier exercice 2003 : présentation, discussion et adoption.

III Orientations futures 2004: présentation, discussion et adoption.

IV Budget financier 2004 : présentation, discussion et adoption.

V Renouvellement du bureau de l'association.

-I Rapport Moral

Rappel général : Depuis sa fondation en 1983, l'association Corbeil-Essonnes-Environnement témoigne d'une volonté et d'une énergie toujours renouvelée :

- ☞ à rechercher l'information utile et nécessaire aux citoyens de Corbeil-Essonnes en général, et aux adhérents de Corbeil-Essonnes-Environnement en particulier, pour que ceux-ci puissent se former une opinion, que l'Association puisse donner son avis sur les sujets d'intérêt général les concernant (par exemple en centre ville, les problèmes de circulation ou les installations classées nuisantes et dangereuses), et -si nécessaire- intervenir pour obtenir le respect de la législation applicable,
- ☞ à lutter pour réduire les pollutions et écarter les risques existants au quotidien et à prévenir celles et ceux qui pourraient survenir dans notre ville à l'avenir, tel le couloir aérien ou la construction d'un silo-plat en zone inondable, en participant aux différentes enquêtes publiques, PLU, PDU, PPRi à venir de manière à relayer l'information aux Corbeil-Essonnois.
- ☞ à travailler sur une meilleure qualité de vie pour tous dans nos quartiers, par exemple en adhérant au collectif sur les liaisons douces (Fédération des. Circulations. Douces .en Essonne, Droits du Piéton), et en travaillant avec les associations départementales (Essonne .Nature. Environnement.) et régionales (Ile .De .France .Environnement).

1 . Installations Classées : au cours de l'année écoulée, l'action de CEE s'est concrétisée par la poursuite des actions engagées concernant les usines en centre ville (installations classées à risques industriels) et par de nouvelles actions (dont à ce sujet, des contacts avec la municipalité et demande d'audit environnemental.):

1.1 S.F.M.-.G.M.C.:

1.1.1 D'abord deux actions ont été menées en parallèle contre la délivrance le 22-12-2000 du permis de construire du silo plat GMC de stockage de 40 000 tonnes de blé, d'une part, la saisie en référé du T.A. de Versailles le 26-2-2001, demandant en urgence, l'arrêt des travaux ; et d'autre part, la demande en annulation de ce deuxième P.C.également en février 2001.

Pour la première action, la décision positive du T.A.V.,statuant en référé, de suspendre les travaux a ensuite été infirmée par le Conseil d'Etat en novembre 2001 (l'association a obtenu l'aide juridictionnelle lors de ce recours en cassation); cette action a permis néanmoins de gagner du temps. En effet, la deuxième action a permis d'obtenir en janvier 2002 l'annulation de ce deuxième permis de construire silo plat. Enfin, une plainte a été déposée, à toutes fins utiles, en raison de la poursuite illégale par S.F.M.des travaux de construction. **La Plainte n'a pas été retenue par le Procureur, malgré un nombre d'illégalités impressionnantes recensées !!!**

1.1.2. Par ailleurs, le recours déposé devant le TAV par un riverain en 1991 en raison des nuisances sonores excessives constitutives d'un trouble anormal de voisinage a abouti en 1997 à un jugement fixant un seuil démission sonore de 45,5 dBA et ordonnant **une campagne annuelle de mesures sonores qui a eu lieu cette année le 27 mars 2003.**

1.1.3. Janvier 2003, l'association à la majorité de ses membres a décidé de tourner la page de l'action juridique pour s'engager dans une Charte de bon voisinage avec le groupe Soufflet et l'installation de meunerie des Grands-moulins de Corbeil.

1.1.4. Cette Charte mise au point durant tout l'automne 2002 signifie une volonté de

transparence en termes d'informations et de communication entre les signataires.

1.1.5 Le suivi avec les Grands Moulins de Corbeil a donné lieu en une présence active de CEE lors de la campagne de mesures de bruits le jeudi 27 mars 2003 : les diagnostics bruits issus de ces écoutes sur 5 points différents ont révélé fin juin un dépassement sensible > côté Seine. Les GMC se sont engagés avec un cabinet d'ingénierie spécialisé en acoustique à réduire ces bruits le plus rapidement possible, en tenant l'association au courant des travaux effectués.

Par ailleurs l'incendie survenu le 25 Octobre dernier dans un silo de son a donné lieu à des questions posées aux GMC et à la réponse ci-jointe : CEE a constaté un dysfonctionnement en Communication , l'association ayant appris l'incident par la presse.

1.2.Boc-Edwards. Une Nouvelle enquête publique s'est déroulée de manière correcte, en septembre 2003, sur un prestataire D'Altis, **Boc-Edwards** sur l'ancien site d'IBM, quant à un projet d'extension de stockage de produits lourds et dangereux dont de l'acide fluorhydrique : CEE a émis un certain nombre de réserves sur le transport, le traitement des produits et sur la formation du personnel, sachant que sur ce site, le personnel intérimaire est majoritaire.

2.Couloir aérien : une présence active de l'association au sein des collectifs C.4.A., et S.O.S.Bruits et Nuisances aériennes et aux réunions de l'ACNUSA. La participation de CEE via la Fédération Essonne Nature Environnement à la commission consultative de l'environnement de l'aéroport d'Orly.

3.Collectifs Pte D'Essonnes et Clos ChampLouis : L'association C.E.E. soutient l'action des collectifs de riverains concernés par des projets immobiliers surdimensionnés ignorant des nouvelles règles de l'urbanisme, Loi sur l'air, sur l'eau, Liaisons douces, PPRi, et dénonce les assignations de la part du promoteur et de la Mairie faites aux associations ADRECE, CEE , et riverains, devant le Tribunal de Grande Instance. Ces actions ont démontré la pertinence des recours défendant l'intérêt général, la défense de l'intérêt publique étant oubliée voire bafouée par la pression exercée sur les citoyens pour qu'ils renoncent à l'usage de leur droit au recours administratif, droit des citoyens le plus élémentaire.

4.les liaisons douces : CEE en relation avec l'association Vélo-cité et la Fédération de s Circulations douces en Essonne développe la concertation avec la Communauté d'agglomération Seine-Essonnes et les liaisons articulées autour des axes que constituent le pôle d'échange de la Gare de Corbeil-Essonnes, la N7 et la Seine.

5. pollution de l'Essonne : Le 1 Octobre dernier et les semaines suivantes, L'Essonne a été gravement polluée, PCB et hydrocarbures, du fait du lessivage par les eaux pluviales du site de la Papeterie de l'Essonne, site laissé à l'abandon par ses différents propriétaires et oublié des pouvoirs publics et responsables politiques. ADRECE et CEE ont interpellé les différentes autorités responsables sur les dangers que pouvait représenter cette pollution pour les riverains et les Corbeil-Essonnois.

6. site CEE créé sur Internet en relation avec le site la fédération Ile de France Environnement.

7. adoption du rapport moral par l'assemblée

II.-RAPPORT FINANCIER 2003 (sommaire et provisoire): présenté par le trésorier, Pierre Michel

	Recettes 2003 Euros	Dépenses 2003 Euros
Adhésions à C.E.E. (dix euros)	290	
Adhésions ADRECE	150	
adhésions ENE et FCDE		82
formations IDF et FNE		50
Frais téléphonique internet Poste		500
photocopies		130
subventions,	zéro	
Frais justice		334.88
SOLDE 2002	970.39	
Total	1410.39	1096.88
Provisions pour frais divers sur 2003		313.51
Solde	0	0

L'Assemblée Générale de CEE, réunie le 05-03-04, décide à l'unanimité, sous réserve de validation définitive par le bureau, après avoir entendu le rapport financier du trésorier pour l'activité de l'association jusqu'à fin 2003, elle l'approuve et lui en donne quitus:

III RAPPORT D'ORIENTATION 2004.

Le Président, sur la base du bilan passé, rappelle:

- le besoin d'approfondir la connaissance des dossiers (tels: couloir aérien, intercommunalité, nouvelles réglementations <dont schémas d'urbanismes>, demandes PC & IC, ...);
- la nécessité d'acquérir une véritable légitimité et représentativité associative et de présenter demandes de subventions et d'agrément, tout en augmentant le nombre d'adhérents/soutiens;
- le souci d'éviter la confusion, préjudiciable pour l'association, de l'intérêt général qu'elle

Corbeil Essonnes Environnement

ASSOCIATION déclarée sous le N° 83.237 (adhérente à Essonnes-Nature-Environnement)
27 Rue du 14 Juillet 91100 Corbeil-Essonnes tél: 01 60 75 56 14-

[mailto : Corbeil-Essonnes-Environnement@wanadoo.fr](mailto:Corbeil-Essonnes-Environnement@wanadoo.fr)

défend et des intérêts particuliers de ses membres.

Ceci entraîne :

- que les membres actuels promeuvent les adhésions (boule de neige), pour permettre le maintien et assurer l'accroissement de CEE
- que des actions simples et visibles continuent à être prises. Liaisons douces, Pedibus, Informations déchets, Ppri, nuisances aériennes...

L'assemblée générale de CEE réunie le 05-03-04 décide à l'unanimité de mandater le président:

Résolution 1: pour tenter tout recours contre toute atteinte à l'environnement en général et contre les éventuelles autorisations de permis de construire liées à un urbanisme anormal et aux activités industrielles et/ou installations classées.

Résolution 2: pour rendre le site Internet opérationnel en liaison avec Ile de France Environnement, et en complément, un Petit bulletin, au moins deux fois par an, pour informer les adhérents et communiquer aux médias.

Résolution 3 : pour faire agréer l'association au titre d'association de défense de l'environnement, contribuer à la transversalité entre associations de manière à mutualiser les différentes cultures et pratiques associatives et étendre l'action de Corbeil- Essonnes- Environnement sur toute la ville et les communes voisines, notamment les deux intercommunalités d'EVRY et de Seine-Essonne, .

IV. Budget financier 2004 :

Les cotisations 2004 resteront portées à 10 euros.

Il est envisagé une demande de subvention au conseil général de l'Essonne sur la base d'actions de jeunes dans le cadre des journées de l'environnement ou d'autres projets associatifs développant l'intérêt général lié à l'environnement et le développement durable.

*V – ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Hélène Pavamani est candidate au poste de Vice présidente

Pascal Rose est candidate comme vice-président

Jean-Marie SIRAMY reconduction	au poste de	Président
Jocelyne TERRADE reconduction	"	Secrétaire Générale
Pierre MICHEL reconduction	"	Trésorier

Le Président La Secrétaire Générale Le Trésorier

Jean-Marie SIRAMY

Jocelyne TERRADE

Pierre Michel